

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE**  
Le 21 mai 2004

**MODIFICATION À L'EXAMEN D'APTITUDE POUR  
ASSOCIÉS, ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE  
L'INSTITUT CANADIEN DES VALEURS MOBILIÈRES**

La Politique F-3 de la Bourse intitulée « Conditions requises à l'octroi d'une dispense d'un cours ou d'un examen de l'industrie » prévoit qu'un candidat peut, afin d'obtenir une inscription à titre de représentant inscrit ou de représentant en placement, bénéficier d'une dispense de compléter le *Cours relatif au Manuel sur les normes de conduite* de l'Institut canadien des valeurs mobilières s'il a réussi l'*Examen d'aptitude pour associés, administrateurs et dirigeants*. Jusqu'à maintenant, le contenu du *Cours relatif au Manuel sur les normes de conduite* était compris dans l'*Examen d'aptitude pour associés, administrateurs et dirigeants*.

À la suite d'une révision du contenu de l'*Examen d'aptitude pour associés, administrateurs et dirigeants* par l'Institut canadien des valeurs mobilières, la matière du cours portera dorénavant davantage sur la gouvernance d'entreprise et ne couvrira plus entièrement le contenu du *Cours relatif au Manuel sur les normes de conduite*.

En conséquence, à compter du 24 mai 2004, une personne souhaitant obtenir une approbation à titre de représentant inscrit ou de représentant en placement ne pourra plus utiliser l'*Examen d'aptitude pour associés, administrateurs et dirigeants* à titre de dispense au *Cours relatif au Manuel sur les normes de conduite* et devra donc compléter celui-ci.

Pour toute question sur la présente circulaire, veuillez communiquer avec David Desjardins, responsable, adhésion et affaires disciplinaires au (514) 871-4949, poste 361, ou à l'adresse courriel [ddesjardins@m-x.ca](mailto:ddesjardins@m-x.ca).

Jacques Tanguay  
Vice-président, Division de la réglementation

Circulaire no : 070-2004